

REMBOURSEMENT DE BILLETS – THÉÂTRE CRAVEY DU 17 NOVEMBRE 2021 AU 2 AVRIL 2022

Note explicative de synthèse

Direction de la Vie Culturelle

Pour des raisons techniques, financières ou médicales, la Ville de La Teste de Buch a été contrainte d'annuler ou de reporter les représentations des spectacles programmés au Théâtre Cravey du 17 novembre 2021 au 2 avril 2022 :

- **Samedi 17 novembre 2021, Vincent Moscato Complètement Jojo** (problème technique de la billetterie Sirius),
- **Samedi 22 janvier 2022 (1^{ère} date) reportée au samedi 2 avril 2022 (2^{ème} date), Sheila** (raison médicale),
- **Samedi 29 janvier 2022, Joy D** (faute de réservations, le concert a été annulé).

Ces représentations ont fait l'objet de vente de billets et d'encaissements de la régie d'avances et de recettes du service Culture. Il convient de rembourser les personnes qui ont acheté des billets des représentations annulées pour un montant total de 504 € selon la liste suivante :

- BELIN David : 30 €
- BOURDMOME Jacqueline : 50 €
- DABOS Michel et Vivianne : 50 €
- DARRIEUTORT Maxime : 60 €
- DESHAYES Sylvie : 30 €
- DUPLAN Marie-Christine : 25 €
- HANSEN Annick : 25 €
- KLOUTZ Auguste : 50 €
- LEGOT André : 69 €
- LENGUIN Philippe : 25 €
- PETIT Stéphane : 90 €

Les remboursements seront effectués sur présentation d'un relevé d'identité bancaire (RIB), d'une copie d'une pièce d'identité et de la restitution du ou des billets achetés ou pour les billets non édités, de la feuille de caisse avec le numéro de commande prouvant l'achat d'une place de spectacle.

Il est donc proposé de bien vouloir constater l'annulation des billets vendus et de procéder au remboursement pour un montant total de **504 €**. Les remboursements seront traités par la régie d'avance et de recettes du service Culture.

Il conviendra de procéder à la régularisation par émission de mandats pour un montant de **504 €** à l'article 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » pour les recettes encaissées sur les exercices 2021 et 2022.

La délibération a donc pour objet d'approuver les remboursements des billets des spectacles du Théâtre Cravey annulés pour un montant de **504 €**.

Accusé certifié exécutoire
033-7455994-20220628-DE-10994-65-296

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2022
Affichage : 01/07/2022

Le Maire de LA TESTE DE BUCH
Patrick DAVET

